

Jeudi 2 décembre 2010  
Paris

# Actualité du droit des systèmes d'information

## Anticiper les risques juridiques à venir et s'en prémunir

- **Connaître les risques et menaces de demain pour les SI : de la dématérialisation au défi du numérique**
- **Délimiter ses responsabilités au regard de la loi : Loppsi 2, réforme de la loi informatique et libertés, Hadopi 1 et 2 ...**
- **Sécuriser vos pratiques : délégation de responsabilités, constitution de chartes et de clauses de contrats types**

Avec les interventions de :

- CABINET ALAIN BENSOUSSAN
- CABINET POIDEVIN
- CLUSIF (CLUB DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION FRANÇAIS)
- CULTURA
- FRANCE TELECOM
- JEAN-JACQUES HYEST, SÉNATEUR
- PRICEWATERHOUSECOOPERS
- UNION DES CAISSES NATIONALES DE SÉCURITÉ SOCIALE

# Actualité du droit des s

## Anticiper les risques juridiques

Madame, Monsieur,

Usurpation d'identité, vol des données à caractère personnel, téléchargement illégal, dangers liés au cloud computing... à l'ère du tout numérique, les directions informatiques sont exposées à des risques juridiques sans précédent.

Ces menaces auxquelles s'ajoute un accroissement des contentieux d'ordre pénal, amènent les autorités nationales à renforcer les lois. Loppsi II, réforme de la loi informatique et libertés, Hadopi 1 et 2... autant d'actualités 2010 qui vont avoir un effet de résonance sur les années à venir et engager votre responsabilité.

Dans cette optique, Comundi a réuni un panel d'experts pour vous aider à suivre et anticiper les risques et obligations légales qui pèsent sur les systèmes d'information aujourd'hui.

Cette journée sera l'occasion de :

- Connaître les risques et menaces de demain pour les SI : de la dématérialisation au défi du numérique
- Délimiter vos responsabilités au regard de la loi : Loppsi II, réforme de loi informatique et libertés, Hadopi 1 et 2 ...
- Sécuriser vos pratiques : délégation de responsabilités, constitution de chartes et de clauses de contrats types

Je vous invite à découvrir le programme détaillé de cette journée et à réserver dès à présent votre place en renvoyant le bulletin d'inscription par fax au 01 46 29 68 29.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir le 2 décembre 2010,

Bien cordialement,



Mary-Audrey CASTELLANI  
Responsable du marché informatique

Caroline DUPIRE  
Responsable du programme

### **Matinée : 9h00 - 12h45**

#### **9h00 : Allocution d'ouverture**

→ Eric Barbry, Avocat à la Cour et Directeur du pôle internet et télécom,  
**Cabinet Alain Bensoussan**

#### **9h15 - 10h00**

#### **Bilan 2009-2010 : à quoi s'attendre demain ?**

→ Philippe Trouchaud, Associé, Responsable des activités de conseil en sécurité des systèmes d'information

**PricewaterhouseCoopers**

- Comment les nouvelles technologies ont fait émerger de nouveaux risques ?
- Analyse des trois risques majeurs : phishing, usurpation d'identité, vol des données
- Les clés pour anticiper et faire face à ces risques

#### **10h00 - 10h45**

#### **Réforme de la loi « Informatique et libertés » : proposition de loi « mieux garantir le droit à la vie privée à l'heure du numérique »**

→ Jean-Jacques Hyst\*, Président de la commission des lois, Sénateur de Seine-et-Marne,  
**Sénat**

- Quels impacts des derniers projets de lois sur votre organisation : droit à l'oubli, statut juridique de l'adresse IP, CIL obligatoire...
- Garantir la vie privée numérique : qu'est ce que cela implique comme changement ?
- Comment adapter vos systèmes d'information pour être en conformité ?

#### **Pause**

#### **11h00 - 11 h45 :**

#### **DSI, un métier à risque : quelles responsabilités juridiques et comment les alléger ?**

→ Eric Barbry, Avocat à la Cour et Directeur du pôle internet et télécom,  
**Cabinet Alain Bensoussan**

- Quelles sont les sources de responsabilités ?
- Quelles sanctions risque un DSI ?
- Comment partager ou déléguer sa responsabilité : le rôle du RSSI, du CIL, de l'entreprise...
- Anticiper les mises en cause : certification, norme, tableau de bord juridique du DSI

#### **11h45 - 12h45**

#### **Le CIL obligatoire en 2011 ? Préparez-vous !**

→ Véronique Delille, CIL,  
**Union des Caisses Nationales de Sécurité Sociale**

→ Marie-Gaëlle Choisy, CIL,  
**France Telecom**

- Devenir CIL : missions et responsabilités ?
- Endosser la fonction de CIL : par où commencer ?
- La boîte à outils du CIL : reporting annuel, demande d'autorisation, déclaration de fichiers...
- Selon quelles modalités le correspondant doit-il être désigné ?
- Comment assurer cette mission en plus de votre fonction : les clés pour une organisation réussie

#### **12h45 - 14h15 : Déjeuner d'échanges**

\* Il a procédé à l'examen du rapport de M. Christian Cointat et du texte proposé par la commission pour la proposition de la loi n° 93 (2009-2010), présentée par Mme Anne-Marie Escoffier et M. Yves Détraigne, tendant à mieux garantir le droit à la vie privée à l'heure du numérique.

# systèmes d'information

## à venir et s'en prémunir

### Après-midi : 14h15 - 17h30

#### 14h15 - 15h15 :

##### Du web 2.0 au web 3.0... e-réputation, réseaux sociaux : quels nouveaux risques demain ?

→ Mathieu Prud'Homme, Avocat et Directeur du département internet contentieux,

**Cabinet Alain Bensoussan**

- Quels nouveaux enjeux juridiques le web 2.0 a-t-il fait naître ?
- Vers le web 3... quels nouveaux risques juridiques pour les SI ?
- Comment anticiper ou faire face à ces risques ?

#### 15h15 - 16h15 :

##### Rédiger une charte adaptée aux risques juridiques de demain

→ Blandine Poidevin, Avocat au Barreau de Lille, Membre du CLUSIF - Club de la Sécurité de l'Information Français -

**Cabinet Poidevin**

→ Pierre Jeanne, DSI,

**Cultura**

- Renforcement de la protection des données personnelles : comment concilier sécurité des SI et libertés personnelles ?
- Comment encadrer l'usage des réseaux sociaux ?
- Faire accepter et respecter votre charte : les clés du succès

#### Pause

#### 16h30 - 17h15 :

##### Dématérialisation, cloud computing... comment sécuriser ses données hébergées dans les nuages ?

→ Frédéric Connes, Consultant en sécurité de l'information

**Hervé Schauer Consultants**

- Bien choisir son prestataire et s'assurer de sa fiabilité
- Négocier son contrat pour obtenir des SLA « actionnables »
- Clause de réversibilité : comment se passe l'après-contrat ? Comment récupérer ses données ?

#### 17h30 : Conclusion par le président de séance

### Vous êtes concerné

- Directeur des systèmes d'information
- Directeur informatique
- Direction générale
- CIL
- Responsable juridique
- Juriste
- Responsable des relations avec la CNIL
- Responsable de la sécurité des systèmes d'information
- Responsable réseaux
- Avocat
- Auditeur interne, risk manager

### En savoir plus sur cette conférence

Contactez *Mary-Audrey CASTELLANI*, responsable du marché informatique ou *Caroline DUPIRE*, responsable du programme

Tél. : 01 46 29 23 24

E-mail : [macastellani@comundi.fr](mailto:macastellani@comundi.fr)

ou [cdupire@comundi.fr](mailto:cdupire@comundi.fr)

### Bulletin d'information électronique

Si vous souhaitez recevoir gratuitement notre bulletin d'information « systèmes d'information », envoyez un e-mail à [cdupire@comundi.fr](mailto:cdupire@comundi.fr)

### Partenariat

Vous souhaitez mettre en place une opération de communication sur-mesure ? Devenir partenaire de nos événements afin de développer une proximité avec votre cible clients/prospects et répondre à votre stratégie de développement ?

Contactez Jean-Pierre DUBOS par téléphone au 01 46 29 68 92 ou par email : [jpDubos@reedbusiness.fr](mailto:jpDubos@reedbusiness.fr)

## PAR TÉLÉPHONE

01 46 29 23 79  
Service Clients

## PAR FAX

01 46 29 68 29

## PAR COURRIER

Comundi  
Pôle inscriptions formation  
28481 Thiron Cedex

## INTERNET

Information et réservation :  
inscription@comundi.fr  
www.comundi.fr

## OUI, je m'inscris à la conférence :

## Actualité du droit des systèmes d'information

 Le 2 décembre 2010 (MY4100)

1 jour (995 € HT - 1190,02 € TTC) • 7 heures

## Inscriptions multiples :

Vous vous inscrivez à plusieurs sur cette formation : bénéficiez de -10 % sur la 2<sup>e</sup> inscription. Au-delà ou si vous souhaitez obtenir un devis, n'hésitez pas à nous contacter au 01 46 29 23 79 ou inscription@comundi.fr

## Transports :

Vous souhaitez recevoir avec votre convocation :

 Un fichet de réduction SNCF de 20% portant sur le billet Aller-Retour et la réservation.

## Hébergement :

Pour réserver votre chambre d'hôtel, contactez la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant le code de réservation Comundi.

## Lieu de la formation :

Le lieu exact vous sera précisé sur votre convocation, environ 4 semaines avant la date du stage.

## Conditions d'inscription et moyens de paiement

Votre inscription sera considérée comme définitive à réception de votre demande d'inscription formalisée par l'envoi du bulletin rempli et signé. Tous les tarifs sont indiqués hors taxes et comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les petits-déjeuners, déjeuners et pauses-café.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer avant le jour de la formation, soit par virement bancaire à notre banque CIC ST AUGUSTIN GCE SUD, libellé au nom de COMUNDI, sur le compte n° 30066 10947 00020004701 72, soit par chèque à l'ordre de COMUNDI. En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. Pour les organismes soumis au code des marchés publics, la facture leur sera communiquée après la formation. À compter de cette date, le règlement devra être effectué au plus tard dans les 45 jours.

## Conditions d'annulation - remplacement

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception à l'adresse info@comundi.fr. Jusqu'à 14 jours calendaires avant la date de la formation (ou du 1<sup>er</sup> module pour un cycle), le remboursement se fera sous déduction d'une retenue de 10%, dans la limite de 180€HT. Au-delà de cette date, le montant de l'inscription reste dû en totalité à COMUNDI, mais les participants pourront se faire remplacer.

COMUNDI se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard 14 jours calendaires avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.

COMUNDI se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

## Qui sommes-nous ?

Spécialistes depuis 1987 de la formation pour managers, cadres et dirigeants de tous les secteurs d'activité, privé et public, nous figurons parmi les principaux organismes de formation français. Présents dans tous les domaines de l'entreprise, nous organisons plus de 1100 sessions de formation par an. COMUNDI fait partie du groupe Reed Elsevier, leader mondial de l'information professionnelle.

## Garantie de Qualité :

COMUNDI applique à l'ensemble de ses formations des principes rigoureux de qualité. Si vous estimez qu'une formation n'a pas répondu à vos attentes, notre Service Clients se tient à votre disposition. Tél. : 01 46 29 23 79 / Fax : 01 46 29 68 29.



COMUNDI bénéficie de l'Agrément Ministériel pour la formation des Elus Locaux, ainsi que du label Qualité OPQF (Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation).



Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-801 du 6 août 2004, les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de COMUNDI. Vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Sauf opposition de votre part, ces informations peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange auprès d'autres sociétés partenaires.

## Participant

M./Mme : .....

Fonction : .....

Service : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

## Responsable du suivi de l'inscription

M./Mme : .....

Fonction : .....

Service : .....

Société / Établissement : .....

.....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

N° TVA intra communautaire : .....

SIRET : .....

NAF / Activité : ..... Nbre salariés / Habitants : .....

Tél : ..... Fax : .....

e-mail : .....

## Adresse facturation (si différente) ou prise en charge par organisme collecteur

M./Mme : .....

Société / Établissement : .....

.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

## Cachet / Signature

[www.comundi.fr](http://www.comundi.fr)

## Découvrez sur notre site Internet :

- nos formations qui vous permettront d'élargir vos compétences dans l'exercice de votre fonction
- nos conférences : lieux d'échanges et de confrontation d'expériences sur des problématiques à la pointe de l'actualité
- nos congrès annuels : véritables carrefours d'une profession
- une sélection d'ouvrages professionnels

Consultez dès à présent la liste de nos domaines d'activité.